

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/005

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 20/01/2025

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
14/01/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 15

Mmes GILLET, DELESSARD, BORRINI, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, LORY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 2

Jean-Louis BAULIEU donne pouvoir à Françoise GILLET
Cécile DUBOIS donne pouvoir à Martine DELESSARD.

Absents excusés : 2

Geneviève SIMON BOUVRET, Marine PRALON

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Sébastien COUDRY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

ACHAT D'UNE PARCELLE CADASTREE AH76

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Par délibération 2024/073 du 12 décembre 2024, le conseil municipal avait approuvé le projet d'acquisition de la parcelle AH76 de la zone UA du PLU et autorisé monsieur le Maire à entreprendre des négociations.

Suite à ces négociations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de cette parcelle, d'une superficie de 267 m2.

L'acquisition se ferait pour un montant de 6 000,00 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Publié le 27 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250120-2025005-DE

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Approuve le projet d'acquisition de la parcelle n°AH76 de la zone UA du PLU au prix de 6 000,00 €.*
- *Autorise le paiement des frais de notaire pour un montant de 800,00 €.*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition*

Fait et délibéré, le 20 janvier 2025

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

